

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 03 octobre 2023

N°DC-2023-38

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Candidature au Programme « Villages d'Avenir »

L'an deux mille vingt-trois, le mardi trois octobre à dix-neuf heures le Conseil municipal, dûment convoqué le vendredi 29 septembre 2023, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, M. Gilles DRÉANO, Mme Marie-Bernard BROUDIC, Mme Laurence MORVAN, M. Daniel DURAND, Mme Sylvaine LE GALLO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Marie-Laure GAIN, M. Sébastien CHENAIS, Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Fabien LORIC, Mme Carole MIANNAY, Mme Isabelle TAINGUY, M. Sébastien BOURDAIS, M. Franck JOSSO

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : Mme Sandrine OLLIC donne pouvoir à Mme Carole MIANNEY et M. Christian BARBIER donne pouvoir à Mme Marie-Bernard BROUDIC

Secrétaire de séance : Mme Marie-Bernard BROUDIC

Vu l'instruction ministérielle n°IOML2320999J relative à la mise en œuvre du programme « Villages d'Avenir » ;

Ce programme annoncé en juin 2023 par l'Etat consiste à installer dans les sous-préfectures « 100 chefs de projets de l'Agence nationale de cohésion des territoires » destinés à jouer le rôle d'assistants techniques locaux financé en intégralité par l'Etat et aidant les élus à « concevoir et porter leurs projets ».

Le programme Villages d'avenir vise à accompagner les communes dans la conception et la réalisation de leurs projets en favorisant la mobilisation des dispositifs et outils existants notamment en matière de transition écologique.

Monsieur le Maire précise que les projets éligibles au Programme « Villages d'Avenir » sont hétérogènes et concernent l'habitat, le logement, la transition énergétique ou les services et le commerce.

L'intérêt de cette candidature au Programme « Villages d'Avenir » pour la commune de Colpo est de bénéficier d'un accompagnement de la part des services de l'Etat dans ses projets communaux, tant en matière d'ingénierie technique que financière.

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de solliciter la candidature de la commune de Colpo au Programme « Villages d'Avenir » auprès de la Préfecture du Morbihan.

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 05 OCT. 2023

ID : 056-215600420-20231003-DEL20231003_38-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **SOLLICITE** la candidature de la commune de Colpo au Programme « Villages d'Avenir » auprès de la Préfecture du Morbihan.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre du Programme « Villages d'Avenir »

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

